

**CONVENTION DE COMPTE DE TITRES  
AU NOMINATIF PUR (Personnes physiques)**

**I – Identification du titulaire**

Nom de l'Emetteur : N° du compte :...

Intitulé du compte :

**II - Identité du titulaire :**

Madame  Mademoiselle  Monsieur  
(cocher la case appropriée)

Nom : .....

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance<sup>1</sup> (jj/mm/aaaa) :

Commune de naissance<sup>1</sup> : ..... Code postal du lieu de naissance<sup>1</sup> : .....

Département de naissance<sup>1</sup> : ..... Pays de naissance<sup>1</sup> : .....

Nationalité : .....

**Adresse postale**

**Adresse fiscale** (si différente de l'adresse postale)

Rés., Bât. .... Rés., Bât. ....

N° Rue ..... N° Rue .....

Commune ..... Commune .....

Code postal ..... Code postal .....

Pays ..... Pays .....

N° téléphone (pour vous joindre aux heures et jours ouvrables) : .....

Mobile : ..... Fax : .....

E.mail : ..... @ .....

**Résidence fiscale du titulaire :**

Résident français  Membre EEE<sup>2</sup>  Hors EEE

Zone commentaire (le cas échéant) :

**IMPORTANT :**

<sup>1</sup> Mentions obligatoires (cf. CGI, Ann. II, Art 76)

<sup>2</sup> EEE : Espace Economique Européen

**En cas de pluralité de titulaires, merci de photocopier et compléter le feuillet vierge joint à cet envoi (1 co-titulaire par page)**

### **III – Caractéristiques du compte courant nominatif**

N° du compte : ..... Intitulé du compte : .....

**A**  **Compte individuel pleine propriété** (cas général)

**B**  **Compte-joint de titres** (2 co-titulaires ou plus – ex. Monsieur ou Madame...)

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

**C**  **Indivision (Compte collectif en pleine propriété ou en usufruit / nue-propriété)**

o Entre MM : ..... Qualité<sup>3</sup> (PP / US / NP) ..... Quote part<sup>4</sup> .....

1. Nom : ..... Prénom : .....

2. Nom : ..... Prénom : .....

3. Nom : ..... Prénom : .....

4. Nom : ..... Prénom : .....

5. Nom : ..... Prénom : .....

Mandataire pour l'exercice du droit de vote (sauf stipulations statutaires contraires, le « premier nu-propriétaire » vote en AGE, le « premier usufruitier » vote en AGO) :

Nom : ..... Prénom : .....

**D**  **Compte de mineurs ou de majeurs protégés<sup>4</sup>**

o Représentant légal :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du représentant : .....

o Administration légale

Pure et simple

Contrôle judiciaire

Tutelle

Curatelle

Sauvegarde de justice

Exercée par :

Nom : ..... Prénom : .....

Ou

Dénomination de la personne morale : .....

Adresse du représentant : .....

<sup>3</sup> Préciser la qualité : PP : Pleine Propriété – US : Usufruitier – NP : Nu-propriétaire

<sup>4</sup> Fourniture obligatoire de l'acte juridique (décision de justice, testament etc...)

## **IV – Vote en Assemblée Générale par Internet : Réception des documents légaux sous forme numérique et participation au vote par transmission électronique**

**Cette possibilité est réservée aux Emetteurs ayant inscrit dans leurs statuts la possibilité de voter par Internet en Assemblée Générale et opté pour cette prestation auprès de CACEIS Corporate Trust.**

Je souhaite désormais recevoir sous forme numérique, par courrier électronique à l'adresse e-mail ci-dessous, l'ensemble des documents légaux pour la convocation aux assemblées générales en lieu et place des documents papier. Je prends note que ces documents demeurent également consultables sur le site Internet *iod@actionnaires*, ou pourront m'être adressés par courrier sur simple appel téléphonique au Service Relations Actionnaires.

Je participerai désormais exclusivement à ces mêmes assemblées via le système Internet mis à disposition par la société. Je pourrai à tout moment exiger que la transmission desdits documents et la participation au vote soit effectuée par voie postale après envoi d'une demande expresse en ce sens à la société par lettre recommandée avec avis de réception.

E.mail. :

## **V – Réception-transmission des ordres de bourse de sociétés cotées sur Euronext**

**Avertissement : Ce chapitre ne concerne que les titulaires de titres cotés**

### **• Caractéristiques des ordres de bourse susceptibles d'être transmis**

Les caractéristiques des ordres susceptibles d'être adressés à CACEIS Corporate Trust SA sont définies ci-après. Tout ordre transmis doit donc contenir les informations suivantes (Cf. Annexe 2 – Ordre de Bourse), et d'une manière générale, toutes les précisions nécessaires à sa bonne exécution.

- Le sens de l'ordre : achat ou vente de titres.
- La désignation ou caractéristique de l'instrument financier (i.e. Actions, obligations et code « ISIN » de la valeur) sur lequel porte la négociation.
- Le Marché concerné : Premier Marché, Second Marché, Nouveau Marché, Marché Libre d'Euronext Paris S.A.
- Le nombre d'instruments financiers concernés.
- La validité de l'ordre, la validité de l'ordre détermine sa durée d'existence :
  - « Jour » : l'ordre n'est exécuté que pendant la journée en cours.
  - « Mois » : l'ordre restera présent sur le marché jusqu'à la fin du mois considéré. En l'absence de précision, tout ordre sera enregistré comme ordre « Mois ».
- Limite de l'ordre, la limite de l'ordre fixe les conditions de prix de l'ordre :
  - « à la meilleure limite » (antérieurement « au prix du Marché ») : l'ordre est transmis à la société de bourse dès sa réception dans nos services,
  - « à cours limité » : à l'achat, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est inférieur ou égal au prix fixé ; à la vente, l'ordre ne sera exécuté que si le cours est supérieur ou égal au prix fixé.

L'opportunité d'un ordre de bourse relevant de la seule appréciation du donneur d'ordre, celui s'engage expressément à assumer l'entière responsabilité des pertes éventuelles qui découleraient de l'exécution dudit ordre.

**En l'absence de contestation d'une instruction de votre part sous dix (10) jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'opéré, cette opération sera réputée définitive.**

### **• Modes de réception et de transmission des ordres de bourse :**

Ils peuvent être reçus par téléphone, par télécopie ou par courrier

Il est expressément reconnu et admis que les usages autorisent et valident les ordres téléphoniques : cependant, CACEIS Corporate Trust SA exigera la confirmation de tout ordre téléphonique par écrit.

CACEIS Corporate Trust SA s'engage à procéder ou à faire procéder, par tous moyens à l'enregistrement chronologique (horodatage) de la réception, de la transmission et de l'exécution de l'ordre sur la Bourse de Paris sur lequel il fera toute diligence.

### **• Modalités d'information du titulaire si la transmission de l'ordre n'a pu être menée à bien**

Dans les cas où la transmission de l'ordre pour son exécution ne pourrait être menée à bien, CACEIS Corporate Trust SA en informera le titulaire, par tout moyen, et dans les meilleurs délais.

Lorsqu'il s'agit d'un compte collectif, le titulaire « premier nommé » recevra seul l'ensemble de ces informations sauf instruction particulière désignant un autre destinataire.

Par dérogation aux dispositions susvisées, en cas de désignation d'un mandataire commun, les informations seront adressées au seul mandataire commun.

### **• Modalités d'information du titulaire après l'exécution de l'ordre**

Après exécution de l'opération (achat ou vente de titres), CACEIS Corporate Trust SA reçoit ou livre les titres négociés et procède à l'enregistrement dans ses comptes de titres nominatifs purs et transmet au titulaire un avis d'opéré reprenant les conditions d'exécution de l'ordre [titres concernés, sens de l'opération (achat ou vente), date et prix d'exécution, montant brut et net de l'opération].

Lorsqu'il s'agit d'un compte collectif, le titulaire « premier nommé » recevra seul l'ensemble de ces informations sauf instruction particulière désignant un autre destinataire. (Pour un paiement fractionné, chaque co-titulaire reçoit individuellement lesdites informations).

Par dérogation aux dispositions susvisées, en cas de désignation d'un mandataire commun, les informations seront adressées au seul mandataire commun.

Dans l'hypothèse particulière d'une cession de gré à gré de titres cotés sur Euronext, et en application de la décision CMF n° 2002-02, CACEIS Corporate Trust SA procédera à une déclaration auprès d'Euronext aux fins d'information des autorités de marché.

## **VI – Ordres portant sur des titres de sociétés non cotées sur Euronext**

**Avertissement : Ce chapitre ne concerne que les titulaires de titres non cotés.**

Les opérations d'inscription /radiation sur le registre nominatif s'effectuent au moyen d'un Ordre de Mouvements (ODM). Ce document (normalisé AFNOR en 4 feuillets) est un mandat donné à CAIS-CT pour matérialiser un ordre.

L'ODM (outre la dénomination obligatoire « Ordre de Mouvement ») doit comporter les mentions obligatoires suivantes :

- le nom et l'adresse du donneur ordre,
- le n° de feuillet (de 1 à 4),
- la désignation de la société émettrice,
- le code de la valeur normalisé par l'AFC (Agence Française de Certification - Paris),
- la quantité d'instruments financiers, en chiffres et en lettres,
- la nature de l'instruments financiers : Actions, Obligations, Actions de jouissance...,
- la nature du mouvement,
- la date d'effet de l'opération,
- le n° de compte courant nominatif du Titulaire à radier,
- le n° de compte courant nominatif du Titulaire à inscrire, avec son adresse complète,
- la désignation de CAIS-CT, en tant que teneur de compte mandataire de l'Emetteur,
- la date, le lieu et la signature du donneur d'ordre (mentions obligatoires), ou le cas échéant, du mandataire légal ou des héritiers.

## **VII – Autres opérations hors marché sur titres cotés ou non cotés sur Euronext**

Les articles V et VI de la présente convention s'appliquent également pour tout transfert de propriété ou toute mise en garantie et notamment en cas d'échange, donation, apport de titres, nantissement, une souscription ou une attribution ou encore un virement sans changement de propriété.

## **VIII - Souscriptions – Rachats d'OPCVM**

**Avertissement : Ce chapitre ne concerne que les porteurs de parts ou actionnaires d'OPCVM (FCP, SICAV, FCPI, FCC, SCPI...).**

Les modalités de souscriptions – rachats propres à chaque OPCVM (horaires de souscription, calculs des valeurs liquidatives, droits d'entrées ou de sorties applicables...) sont décrites dans la Notice Particulière de chaque fonds qui vous a été remise lors de la première souscription par la Société de Gestion. Nous vous prions de bien vouloir vous y reporter.

## **IX – Mode de règlement**

### **A – Règlement des dividendes et des achats et ventes de titres (le cas échéant)**

- Par virement sur un compte bancaire ou postal en France métropolitaine  
*Pour les comptes domiciliés en France métropolitaine : joindre un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou Caisse d'épargne (RICE)*
- Par virement international sur un compte étranger  
*Pour les comptes ouverts à l'étranger : joindre un IBAN (International Bank Account Number) et veuillez préciser*
- Le code BIC (Bank Identification Code) ou le code Swift : .....
- le nom de la Banque et l'adresse complète de l'agence locale : .....
- .....
- .....

☞ En l'absence de RIB ou d'IBAN, les règlements s'effectueront par chèque en euros exclusivement.

### **Cas particulier des achats en bourse**

- Par chèque en euros (option par défaut)
- Par virement interbancaire sur le compte :

30006	00001		
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé

### **B – Conditions particulières relatives aux achats en Bourse**

- Les ordres d'achat sont autorisés, dans la limite de l'encours, le cas échéant, des titres déjà détenus, majoré de 10.000 €.

- Pour tout ordre supérieur à la limite précitée, l'ordre sera obligatoirement accompagné d'un chèque de couverture représentant 80 % du montant prévisionnel. Dans ces conditions, l'ordre d'achat ne sera transmis à Euronext Paris S.A. qu'à l'issue de l'encaissement définitif des fonds.

Au cas où l'ordre ne serait pas exécuté, CACEIS Corporate Trust SA remboursera les fonds au donneur d'ordre, sans intérêts, dans un délai de cinq jours à compter de la date de tombée de l'ordre.

**Remarque importante :**

En cas d'achat, l'inscription définitive des titres sur le compte courant nominatif du donneur d'ordre interviendra à l'issue du délai d'encaissement des fonds et sous réserve de bonne fin.

En cas de défaut de paiement dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date d'envoi de l'avis d'opéré, le signataire des présentes donne, de manière irrévocable, mandat à CACEIS Corporate Trust SA de faire procéder d'office à la vente des titres non réglés et d'affecter le produit de la vente au remboursement de la créance de CACEIS Corporate Trust SA. De plus, le donneur d'ordre accepte irrévocablement que si le produit de ladite cession est insuffisant pour rembourser le montant net de son achat, auquel il sera ajouté une somme forfaitaire de 5 % du montant brut de l'opération, il deviendrait débiteur de CACEIS Corporate Trust SA de la somme correspondant à cette différence.

**X – Adhésion à la convention de compte d'instruments financiers au nominatif pur**

Je déclare (nous déclarons), avoir pris connaissance et adhérer à la présente convention qui se compose des **Conditions Générales** ci-jointes (édition du 1er janvier 2004) ainsi que la présente **Convention d'ouverture de comptes titres au nominatif pur**.

Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de l'intégralité de ces documents.

Fait à : ..... Le : .....

En deux exemplaires originaux dont un (feuillet vert) sera à retourner à **CACEIS Corporate Trust SA**, Mandataire de l'Emetteur.

Nom, prénom, qualité et  
Signature du titulaire

Nom, prénom, qualité et  
Signature du co-titulaire 2

(autres co-titulaires, le cas échéant)

**PROCURATION**

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Compte courant nominatif n° (si vous possédez déjà des titres de la société émettrice au nominatif pur)

constitue par la présente pour mandataire<sup>1</sup>.....

afin d'effectuer en mon nom et pour mon compte toutes opérations sur les titres inscrits à mon nom auprès du CACEIS Corporate Trust SA - agissant en sa qualité de mandataire de la Société Emettrice.

J'ai bien pris note que cette procuration demeure valable jusqu'à réception par CACEIS Corporate Trust SA d'une révocation expresse, à ma requête ou à la requête de mon mandataire par lettre recommandée avec avis de réception.

Par ailleurs, j'ai bien pris note que cette procuration cessait de plein droit en cas de décès.

Fait à le

Fait à le

Signature du mandant  
(précédée de la mention manuscrite :  
"**Bon pour pouvoir**")

Signature du mandataire  
(précédée de la mention manuscrite :  
"**Bon pour acceptation de pouvoir**")

***Les signatures doivent être authentifiées par Notaire, Maire ou Commissaire de Police du domicile. Toutefois, notre établissement accepte la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité***

<sup>1</sup> Mentionner un état civil complet